



DÉCLARATION DE SERVICES AUX PERSONNES VICTIMES

Version 2024

1. MISSION ET VALEURS DU COLLÈGE DÉCARIE

L'objectif de notre collège est d'aider les individus à réaliser leur plein potentiel, académiquement et personnellement, tout en respectant leur diversité culturelle et ethnique. Pour atteindre nos objectifs, le collège soutient constamment son projet éducatif. Le projet repose sur trois éléments de base essentiels: l'engagement personnel, le développement de l'individu et l'ouverture sur le monde.

2. SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES VICTIMES

Si vous avez besoin d'une aide immédiate:

- **Service de police:** 911
- **Service de conseil psychosocial:**

<https://www.collegedecarie.ca/services-de-conseil-psychosocial/>

- **Liste de ressources en violence à caractère sexuel:**
<https://www.collegedecarie.ca/ressources-sur-la-violence-sexuelle/>
- **Liste des ressources en santé mentale:**
<https://www.collegedecarie.ca/centre-de-ressources-externes/>

Si la situation concerne un.e étudiant.e ET un membre du personnel/un.e enseignant.e, elle est signalée à Marie-Lou Larouche, directrice adjointe des études.

Guichet unique pour les violences à caractère sexuel

Marie-Lou Larouche, Directrice adjointe des études

Office A-112

514-731-2296 # 240

marie-lou@tav.ca

Le Collège offre également du soutien psychosocial avec un service d'écoute, du soutien, de l'information et du référencement vers des services spécialisés.

Patrick Girard, intervenant psychosocial

Bureau B-306.1 (Bureau de services psychosociaux)

514-731-2296 # 226

p.girard@collegedecarie.ca

3. ENGAGEMENTS ENVERS LES PERSONNES VICTIMES

Le Collège s'engage à assurer:

- Une prise en charge rapide;
- La confidentialité des renseignements personnels, et ce, tout au long du processus de signalement ou de plainte;
- Le choix d'avoir recours aux services en français ou en anglais;
- Le respect de l'autonomie dans le choix des mesures prises pour les victimes.

4. MÉCANISME DE PLAINTES

En cas d'insatisfaction d'une personne qui bénéficie de ces services: Toute victime membre de la communauté du Collège Décarie peut signaler un manquement dans les services offerts par les bureaux des services psychosociaux et du guichet unique en violence à caractère sexuel en s'adressant à:

Marie-Lou Larouche, directrice adjointe aux études

A- 112

514-731-2296 poste 240

marie-lou@collegedecarie.ca

Annie Goldstein, directrice des études

A-117

514-731-2296 poste 234

anniegoldstein@collegedecarie.ca

Marie-Lou Larouche ou Annie Goldstein peut recevoir et traiter vos commentaires, suggestions et plaintes en ce qui concerne le guichet unique en violence à caractère sexuel et les services psychosociaux.

Pour une suggestion ou un commentaire, présentez un résumé de la situation.

Pour une plainte, veuillez inclure les informations suivantes: l'objet de la plainte, la date des événements, une description des événements, le ou les nom(s) de(s) personne(s) en cause et toutes autres informations pertinentes liées à la situation.

Il n'y a pas de date limite pour déposer une plainte. Les personnes qui recevront la plainte:

- Prennent en charge le dossier dans les 14 jours ouvrables;
- Rencontrent la personne plaignante afin de colliger les informations pertinentes;
- Déterminent les mesures d'accommodements nécessaires à mettre en place;
- Réfèrent, le cas échéant, vers les ressources appropriées;
- Procèdent à une enquête administrative auprès des personnes visées par la plainte;
- Déterminent les mesures à prendre selon les conclusions de cette enquête;
- Informent la personne plaignante de l'issue de sa plainte dans un délai maximum de 30 jours ouvrables à partir de la date de la réception de la plainte.

5. COORDONNÉES ET HEURES D'OUVERTURE

Collège Décarie

6005 boulevard Decarie

Montréal, Qc

H3W 3E1

514-731-1040

info@collegedecarie.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi: 8h30 à 16h30

Vendredi: 8h30 à 14h

6. DATE D'ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE SERVICE

Cette déclaration de service a été adoptée le 1^{er} mars 2024.